

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 31 MAI

LE BUDGET DES CULTES ET M^{rs} FREPPEL

Tout l'intérêt de la séance du 27 réside dans la discussion du budget des cultes et dans la joute oratoire entre M^{rs} Freppel et M. Clémenceau.

M. Thévenet, garde des sceaux, demande à la Chambre de relever de 15,000 fr. le budget des cultes. Il s'agit de donner au personnel de l'administration centrale — qui n'en a pas reçu depuis 1884 — de l'avancement et des gratifications.

Et comme M. le ministre de la justice n'est jamais le dernier quand il s'agit de commettre une gaffe, il ajoute aussitôt :

« Ce personnel est très intéressant, il est chargé de surveiller un personnel de 44,000 prêtres. »

On voit d'ici les mobiles délicats qui ont dicté l'intervention du ministre.

M. Amagat, rapporteur, n'a pas de peine à établir que les employés sur le sort desquels on cherche à apitoyer la Chambre sont beaucoup plus payés que ceux des autres administrations.

La Chambre partage cet avis. Par 462 voix contre 34, elle repousse le crédit demandé par M. Thévenet au milieu des rires de la majeure partie de l'Assemblée.

M^{rs} Freppel fait ressortir avec non moins d'ironie que d'à-propos le côté ridicule de ces déclarations platoniques. A l'appui de sa thèse, l'éminent évêque d'Angers cite deux faits particulièrement significatifs. Il y a deux ans, on organisait à Clermont la fameuse ligue contre le budget des cultes ; MM. Blatin, de Douville-Maillefeu et Yves Guyot, aujourd'hui ministre, en faisaient partie.

J'en demandais des nouvelles, il y a dix-huit mois, et l'on me répondait qu'on m'en donnerait sous peu. Je suis encore à les attendre, et probablement j'attendrai toujours. Il paraît que tout cela s'est dissipé en fumée devant l'indifférence, je devrais dire plutôt devant la résistance générale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

C'est là, en faveur du budget des cultes, un symptôme extrêmement significatif ; mais je ne m'y arrête pas, parce que le fait s'est passé en dehors du Parlement.

J'arrive à un fait parlementaire qui prouve mieux encore combien l'extrême gauche et la gauche radicale, malgré toutes les apparences contraires, se soucient peu de sortir du statu quo. (Interruptions à gauche.)

M. Doumer. — C'est une erreur.

M. Gustave Rivet. — Nous ne vous avons pas confié nos intentions.

M^{rs} Freppel. — Vous allez voir si j'interprète mal vos intentions.

Il y a deux ans et six mois, cette Chambre instituait une commission dite du Concordat, et dont, par un hasard de scrutin que je ne m'explique pas encore bien à l'heure présente, j'ai l'honneur de faire partie. (Sourires d'assentiment à droite.)

Comme la majorité de cette commission, pré-

sidée par l'honorable M. Boyssset, appartient à ce qu'on appelle la gauche radicale, il semblait qu'il y eût là une bonne occasion, une occasion inespérée pour ces messieurs de saisir au plus vite la Chambre d'une proposition concernant les rapports de l'Église et de l'État.

Eh bien, contrairement à ce que l'on pouvait attendre du zèle de nos collègues, et parmi eux il s'en trouvait d'un peu jeunes, d'un peu vifs et ardents, M. Pichon, M. Millerand, M. Sigismond Lacroix, la fine fleur de la démocratie radicale (On rit) ; contrairement, dis-je à ce que l'on pouvait attendre du zèle de nos collègues, dans l'espace de deux ans et six mois, nous nous sommes réunis trois fois (Rires à droite), je me trompe, quatre fois.

M. Guillaumou. — Un peu plus que cela, si vous tenez à rester dans la vérité des faits.

M^{rs} Freppel. — Cinq fois, si vous le voulez ; et, depuis lors, dans l'espace de deux ans et six mois, je n'ai pas plus entendu parler de cette fameuse commission du Concordat que de la ligue auvergnate. (Rires à droite.)

Vous avouerez bien, continue M^{rs} Freppel, que cela ne témoigne pas chez l'extrême-gauche et chez la gauche radicale d'une bien grande ardeur à trancher législativement les questions relatives à l'abrogation du Concordat et à la suppression du budget des cultes. (Interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.) En quoi nos collègues ont fait preuve d'un rare bon sens, comprenant fort bien que l'opinion publique n'est pas avec eux, que le pays ne demande qu'une chose, c'est que vous laissiez tranquilles la religion et le clergé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il n'y a pas, du reste, de pays en Europe où l'Église soit, plus qu'en France, séparée de l'État.

Si l'on veut à nouveau poser la question devant le pays « en termes nets, précis, intelligibles pour tout le monde », il faudra dire clairement et hautement, dans vos professions de foi électorales, que vous entendez rompre l'engagement solennel, pris par l'Assemblée constituante de 1789, de pourvoir désormais d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, en retour des biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

Il faudra dire clairement et hautement devant le corps électoral que vous voulez aller plus loin que la Convention elle-même, qui, dans le décret par lequel elle ordonnait la formation du grand-livre, le 24 août 1793, y inscrivait en première ligne le budget des cultes. (Très bien ! très bien ! à droite. — Dénégations à gauche.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que vous voulez vous emparer des cathédrales, des églises paroissiales, des presbytères, ce qui est pour vous la conséquence de la suppression du budget des cultes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral qu'après avoir dépouillé le clergé de son patrimoine, vous entendez le réduire à la mendicité, en le privant de la modique indemnité représentative de ce patrimoine. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que, tandis que vous subveniez les théâtres pour la satisfaction des riches, vous entendez ne pas dépenser un centime pour que des millions de femmes et d'enfants du peuple puissent recevoir les secours et les consolations de la religion ! (Vifs applaudissements à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que, tandis que vous contraignez les catholiques à payer pour des écoles qu'ils réprouvent, qu'ils condamnent... (Ah ! ah ! à gauche), vous ne voulez user d'aucune espèce de réciprocité envers eux, en ce qui concerne leur culte. (Marques d'approbation à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que vous entendez remettre en question la grande, l'immense affaire des biens nationaux, que le Concordat de 1801 avait si heureusement tranchée par une sage transaction. (Exclamations à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà en quels termes clairs, précis, parfaitement intelligibles pour tout le monde, vous devrez poser la question. Car si vous ne le faisiez pas, si vous vous borniez à vous envelopper de formules vagues, générales et plus ou moins métaphysiques, vous ne seriez pas francs, vous ne seriez pas sincères ! (Applaudissements à droite.)

Eh ! bien, si vous posez la question en ces termes-là au peuple français, il vous répondra, et sa réponse, vous la trouverez sur ces bancs, dans la prochaine législature. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

En attendant, votons le budget des cultes, quelque amoindri, quelque mutilé qu'il soit (Exclamations à gauche) ; votons-le tel qu'il nous est présenté par le gouvernement. Et s'il en est parmi vous qui veuillent porter devant le corps électoral la suppression du budget des cultes, ils auront là une magnifique occasion de se faire battre, et j'espère qu'ils ne la manqueront pas ! (Rires et vifs applaudissements à droite. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues.)

Aux derniers mots de M^{rs} Freppel, M. Clémenceau bondit à la tribune pour déclarer que les républicains ne désarmaient pas. Il a été plus loin encore en affirmant qu'entre opportunistes et radicaux, il n'y avait sur cette question que des nuances, mais qu'on était d'accord sur le fond.

Soit ! Nous ne jugeons pas opportun d'examiner, en ce moment, la question au fond. Tout ce qu'à notre avis il convient de relever en ce moment, c'est l'assurance qui nous est donnée par une personnalité très autorisée du parti républicain, c'est que si celui-ci revient en majorité à la Chambre prochaine, la guerre religieuse reprendra avec une énergie nouvelle. Ce pays-ci, qui veut jouir de la liberté de conscience, qui veut surtout qu'on le laisse tranquille, est averti. Il fera son profit de l'avertissement. Il sait quel avenir de luttes, de vexations, de tracasseries de tout genre on lui réserve s'il faisait la folie de confier de nouveau la conduite de ses destinées à un parti qui n'ambitionne le pouvoir que pour en abuser.

Le pays choisira entre la guerre contre les consciences et la paix religieuse assurée par un régime où le chef de l'État, placé dans une sphère supérieure aux agitations des partis, peut sans crainte faire régner la tolérance et la pacification.

LES GRANDS MAGASINS

Les bureaux de la Chambre ont élu, l'autre jour, la Commission pour l'examen de la proposition Delattre, relative aux grands magasins.

La proposition tend à frapper les grands magasins qui pratiquent plusieurs commerces d'une patente supplémentaire s'élevant progressivement avec le chiffre d'affaires, lorsque ce chiffre dépasse 500,000 fr.

La grande majorité de la Commission estime qu'il y a lieu de prendre des mesures, mais presque tous les commissaires repoussent le système de M. Delattre, à cause du caractère inquisitorial de la taxe qu'il propose.

On a émis l'idée de prendre pour fixation de la patente supplémentaire, soit le nombre d'employés, soit le nombre de rayons, par exemple.

La proposition Delattre est-elle la solution la meilleure d'une question qui intéresse si particulièrement les commerçants de province ? Nous ne saurions le dire. Mais en tous cas, elle marque un progrès dans la voie d'une réforme équitable.

Au point de vue économique, au point de vue de la valeur productive, le développement des grands magasins d'accaparement peut être considéré comme une calamité publique.

Les grands magasins contribuent à l'avitilissement toujours croissant de la qualité de la fabrication française, en donnant une sorte de prime à la production du clinquant. Ils jettent une perturbation déplorable dans l'organisation rationnelle du travail, en ruinant par une concurrence, en plusieurs points déloyale, le petit commerce et les industries familiales.

Ce n'est qu'à la faveur d'un relâchement des liens de l'autorité sociale que de telles entreprises ont pu se fonder.

Mais heureusement il se produit en ce moment une réaction qui ne peut produire que d'excellents résultats.

La décentralisation commerciale n'est pas moins nécessaire que la décentralisation politique.

INFORMATIONS

La Chambre achève de se discréditer par le caractère arbitraire de ses résolutions. La censure a été prononcée contre M. Paul de Cassagnac, au mépris de toutes les règles. Et M. Tirard n'a rien trouvé à répondre à M. Andrieux qui a dévoilé le projet du gouvernement et de la majorité qui est de prolonger l'instruction de la Haute Cour de justice jusqu'après les élections générales. Ajoutons que M. Andrieux a offert de citer les noms des témoins qui passent par le ministère de l'intérieur avant d'aller devant la commission Merlin. Mais,

comme M. Andrieux connaît son code, il a demandé à être cité personnellement comme témoin, ce que le gouvernement ne tient pas du tout à lui accorder.

A la suite de l'interpellation sur les agissements de la Haute Cour, M. Paul de Cassagnac a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les lenteurs de la commission d'instruction sont des lenteurs voulues et qui constituent tout à la fois une permanence de la dictature pendant l'absence du Parlement et une tentative de pression à l'endroit du suffrage universel, invite le gouvernement à user de ses moyens d'action pour obtenir la fin du procès et le dépôt du rapport de la commission de la Haute Cour sur le prétendu crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple a été immédiatement demandé par la gauche, et comme il a toujours la priorité, il a seul été mis aux voix.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté par 330 voix contre 199.

Cette affaire de la Haute Cour de justice, quelque soit le mobile de ses inspirateurs, soulèvera probablement de nouveaux incidents. Nous doutons qu'ils tournent à la gloire de la République.

La commission des neuf s'est réunie mercredi matin.

On assure que M. Merlin a reçu, depuis quelques jours de nombreuses dénonciations, et qu'il s'apprête à y donner suite en convoquant de nouveaux témoins.

D'après les bruits qui couraient, avant-hier, dans les couloirs du Sénat, l'instruction pourrait être terminée dans deux mois, et la Haute Cour convoquée vers le 10 août.

LA LOI MILITAIRE

Dans la discussion de la loi militaire, l'opposition s'accroît entre le Sénat d'un côté, la Chambre et le ministère de l'autre. M. de Freycinet a demandé aux sénateurs d'accepter le recrutement régional, établi une première fois par la Chambre, repoussé par eux, puis rétabli par la Chambre.

Le recrutement régional rendrait la mobilisation plus facile, c'est vrai; mais aussi il rendrait plus facile la désorganisation de l'armée : la discipline ne gagne rien à placer nos jeunes soldats si près de « papa et de maman ». Trop de permissions, trop de congés, trop d'influences locales, tout cela ne vaut rien à l'esprit militaire; il nous faut recruter une armée et non une garde nationale. Le système régional a été repoussé par 234 voix contre 41. C'est pour le ministre de la guerre un échec complet.

Le Président de la République a quitté Paris aujourd'hui vendredi pour se rendre successi-

vement à Arras, Lens, Béthune, Bruay, Arques, Saint-Omer, Calais, Boulogne.

L'ASSASSIN DE M. CARNOT

Avant-hier, la 40^e chambre correctionnelle, après de longs débats, a rendu un jugement qui accorde au prévenu, reconnu coupable, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Perrin est condamné à quatre mois de prison.

Il a manifesté l'intention de former appel de la sentence.

M. Herbette, ambassadeur de France à Berlin, vient d'arriver à Paris. Il a conféré avec M. Spuller, ministre des affaires étrangères. M. Herbette doit retourner à son poste avant la fin de la semaine prochaine. Une note officieuse dit que M. Herbette est venu « en congé régulier ». On en croira ce qu'on voudra.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante de Londres, le 27 mai :

« On annonce comme officielles les fiançailles de Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans, fils aîné du Comte de Paris, avec sa cousine la princesse Marguerite, fille du duc de Chartres.

Le prince est né à Twickenham, le 6 février 1869, et la princesse est née également en 1869, le 25 janvier.

Le mariage n'aura lieu, dit-on, que dans quatorze mois. »

Monsieur le Comte de Paris a fait remettre à M^{re} Richard, cardinal archevêque de Paris, la somme de dix mille francs pour être distribuée aux pauvres de sa ville natale, à l'occasion de ses noces d'argent.

VOYAGE DE STRASBOURG

On écrit de Milan :

« Dans nos cercles politiques on connaît au juste aujourd'hui les motifs qui ont fait contremander le voyage du roi Humbert à Strasbourg : la pression des ministres de Rome sur Crispi, ayant été jusqu'à le menacer d'une démission en masse, et une dépêche de M. de Giers, ministre des affaires étrangères du Czar à son ambassadeur à Berlin, faisant comprendre qu'une provocation pareille était aussi inutile que dangereuse.

La nouvelle de ce voyage avait, d'ailleurs, été accueillie à Milan avec une stupeur mêlée d'indignation. Mais ce qui a mis le comble, c'est la démarche de Manebrea allant affirmer au gouvernement français que son roi n'avait jamais songé à aller à Strasbourg, après la publicité officiellement donnée aux ordres du statthalter d'Alsace-Lorraine pour préparer la réception et la proclamation du bourgmestre de Strasbourg. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Pétitions pour les Processions

Mercredi dernier, à deux heures et demie, un groupe d'électeurs représentant les ouvriers, le commerce et la bourgeoisie de Saumur se sont présentés à la Mairie pour y effectuer le dépôt des pétitions tendant au rétablissement des processions dans la ville. Un récépissé de ce dépôt leur a été délivré par le secrétaire de la Mairie.

En même temps ils ont adressé à M. J. Combière, maire de la ville de Saumur, en ce moment à Paris, boulevard Malesherbes, 23, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Nous, soussignés, Chaillou et Boret, au nom des ouvriers, Sainton et Sourdeau, au nom des commerçants, Richard, avocat, du Chêne, avocat, et de la Guillonnière, au nom de la bourgeoisie de la ville de Saumur, avons eu l'honneur de nous présenter à l'Hôtel de Ville aujourd'hui mercredi 29 mai 1889, à deux heures et demie, pour remettre entre vos mains des pétitions portant 3,714 signatures et sollicitant de votre impartialité le rétablissement des processions de la Fête-Dieu dans notre ville.

« Ayant eu le regret de ne pas vous trouver, nous vous prions de vouloir bien prendre en considération les pétitions déposées, leur accorder la suite qu'elles méritent, et nous donner une audience au jour, à l'heure et au lieu qu'il vous conviendra de choisir avant la clôture de la présente session du Conseil municipal, pour que nous puissions vous entretenir de vive voix des intérêts si respectables des pétitionnaires.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

« Signé : BORET, CHAILLOU, SAINTON, SOURDEAU, L. RICHARD, G. DU CHÊNE, G. DE LA GUILLONNIÈRE.

« P.-S. — Prière d'indiquer le jour de l'audience à M. G. du Chêne, avocat à Saumur. »

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du dimanche 2 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme.

1. Aux Basses la gloire..... ADRIET.
2. Une Soirée près du lac..... LEROUX.
3. Ah! vous dirai-je, maman? air varié pour piston..... REYNAUD.
4. Les Diamants de la Couronne, ouverture..... AUBER.
5. Au Pays Bleu, valse..... KLEIN.
6. Le Père La Victoire..... GANNE.

Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 21 mai courant, M. le Président de la République a déclaré d'utilité publique l'installation de l'école des filles de la rue Cendrière dans la maison Bournillet, rue Beaurepaire, et a autorisé la ville de Saumur à acquérir cet immeuble par voie d'expropriation à défaut d'une entente amiable avec le propriétaire.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi 3 juin qu'aura lieu la représentation de la *Porteuse de pain*, l'immense succès parisien.

C'est M^{me} Favart, sociétaire de la Comédie-Française, qui jouera le principal rôle.

La pièce est d'une irréprochable moralité. Ce n'est pas un drame vulgaire, mais une pièce à grand spectacle, une grande comédie fort belle, très émouvante, très mouvementée et surtout très gaie d'un bout à l'autre. Les coups de couteaux, les coups de pistolets, les morts qui se succèdent n'existent pas dans cette œuvre à la fois si amusante et si touchante.

Cette magnifique tournée a dépassé le nombre de cent représentations, et a obtenu partout, à Bruxelles, à Lille, au Havre, à Nancy, etc., etc., un succès considérable de pièce et d'interprétation.

ASSEMBLÉE DU COUDRAY-MACOUARD

L'assemblée du Coudray-Macouard aura lieu dimanche prochain 2 juin. — Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

COMICE AGRICOLE DES ROSIERS

Le 10 juin, lundi de la Pentecôte, se tiendra aux Rosiers le Comice agricole du canton Nord-Ouest de Saumur.

Il comprendra : concours de bestiaux des races chevaline, ovine et porcine.

Une exposition des produits de la culture horticole et maraîchère.

Tous les animaux présentés aux concours devront être inscrits le lundi 10 juin, avant midi.

Les produits horticoles et maraîchers devront être arrivés la veille au soir.

Pendant les opérations du jury, des jeux de toutes sortes seront organisés.

De deux à quatre heures, un concert sera donné par la fanfare des Rosiers.

Le soir, illuminations sur la Loire, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle et des fêtes qui doivent avoir lieu à Paris au com-

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE VII. — (Suite)

Pauvre David! il redoutait la religion sainte pour une femme d'artiste, s'imaginant qu'elle paralyserait tous les élans du génie, comme si toutes les nobles aspirations n'avaient pas leur source dans la religion divine, la meilleure amie de l'homme à tous les âges et dans toutes les situations de la vie, l'amie qui aime, à un plus haut degré encore, tout ce que les vrais artistes aiment : la poésie, le dévouement, la générosité, et dont le mot d'ordre est toujours : plus grand, plus haut, plus de vérité. Mais David était du monde, et le monde est aveugle pour toutes les choses de Dieu.

Neuf heures ayant enfin sonné, Broze ferma son piano. — Peu de temps après, son coupé s'arrêtait devant la demeure des Van Ritten.

Il gravit l'escalier, et, dans le vestibule, recouvert d'un tapis de haute lisse aux nuances

sombres, toute la livrée se tenait gantée, debout, alignée au port d'armes. A l'approche du visiteur, ce fut un va-et-vient discret, stylé, et Broze, le cœur palpitant, fit son entrée dans un salon fleuri de riches jardinières, orné de meubles coquets, étincelant de laques, de dorures, de craquelés, et tout tendu d'étoffes bigarrées et chatoyantes comme des tissus d'Orient.

Les invités étaient nombreux. Chaque lundi, tout ce qui portait un nom dans la colonie étrangère se réunissait dans le salon des Van Ritten. Ce jour-là, pour distraire ses hôtes, la mère de Charmette, qui se faisait gloire de protéger les arts, avait fait venir une dame viennoise inimitable sur le violon et un jeune Valaque martelant et brisant, sous sa fougue, le piano qu'on lui confiait. Parmi les hôtes illustres, on remarquait aussi le duc de Villeblignac, grand jeune homme au teint pâle, au front chauve; mais une tenue d'un moderne et un salut d'une distinction...

Le violon de la dame viennoise exécutait, avec un scrupuleux fini de détail, un scherzo de Mozart. Tous écoutaient religieusement. M^{me} Van Ritten semblait nager dans l'extase, et marquait la mesure d'un léger mouvement de

tête. Dès que fut achevé le scherzo, elle promena, sur ses invités, un petit lorgnon d'or, et son visage s'éclaira. Près d'un paravent de laque, elle venait d'apercevoir David. Il s'était tenu silencieux à cette place, afin de ne pas troubler les exécutants. Elle s'approcha du jeune homme avec cette majesté particulière aux personnes d'un bel embonpoint, puis, avec un beau sourire, elle lui tendit amicalement la main. Elle ondulait dans sa longue robe de satin noir, les épaules serrées dans une mantille de dentelle, costume sobre, qu'égayaient, piqués, çà et là, quelques bouquets de fleurs d'or.

— Ah! cher, cher ami, disait-elle, c'est une joie pour nous de vous recevoir... c'est une gloire aussi, illustre maestro... Mais venez donc saluer Charmette.

Et s'appuyant, avec complaisance, sur le bras du jeune homme, sa longue jupe caressant le parquet avec un froufrou de soieries, la superbe matrone se dirigea vers une galerie vitrée.

C'était merveilleux de voir avec quelle facile aisance elle volait d'un sujet à l'autre; ici, donnant un regard protecteur au pianiste valaque avec une phrase de congratulation; plus

loin, un gracieux sourire à la Viennoise avec un petit : « Ravissant! madame. » Puis elle continuait l'éloge de sa fille chérie, soulignant chaque qualité d'une pression de sa main gantée sur le bras de Broze.

— Quel être idéal! quelle nature exquise, n'est-ce pas, mon ami? mais n'allez pas lui dire qu'elle est la plus séduisante des femmes, la plus élégante; n'allez pas lui dire non plus qu'elle est artiste et distinguée jusqu'au bout des ongles, qu'elle est un des précieux rejets de la vieille noblesse hollandaise... N'allez pas lui dire...

David n'entendait plus ce qu'il fallait céler à son idole. Comme en extase, il demeurait muet, immobile, à l'entrée de la galerie vitrée.

Dans cette galerie, tapissée de fleurs et ruisselante de lumière, Charmette, assise sur un divan, penchait coquettement la tête; sa main, appuyée sur son visage, donnait à sa pose un charme mélancolique, et laissait voir la perfection d'un bras de neige encerclé d'un bracelet d'or.

Lorsqu'elle aperçut David, elle voulut bien quitter son attitude pensive, et tendre la main à son admirateur.

Étude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Qui aura lieu en la salle de la Mairie de Vihiers, le MARDI 18 JUIN 1889, à 3 heures du soir, par le ministère de M^e BREVET,

La nue-propiété pour y réunir la jouissance au décès de l'usufruitière, âgée d'environ 80 ans,

D'une Créance hypothécaire de 2,000 fr. garantie par une inscription de privilège sur des immeubles ruraux ;

Sur la mise à prix de 500 fr.

Pour renseignements, s'adresser, soit à M. SENENTE, expert à Doué-la-Fontaine, liquidateur judiciaire des biens et valeurs de M. BABIN, ex-notaire à Tigné, soit à M^e BREVET, notaire. (310)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arboré.

Vastes Communs.

Le tout en très bon état. FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (379)

Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le SAMEDI 15 JUIN 1889, à 1 heure de l'après-midi,

D'UN IMMEUBLE

Sis au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, Comprenant :

1^o Maison d'habitation élevée sur caves, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, grenier sur le tout ;

2^o Cour, pressoir, buanderie, petite cuisine, hangar, réservoir d'eau, puits, bassin, joli jardin ;

Le tout contenant environ 5 ares 17 centiares.

Valeur locative réelle et évaluée : 480 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire. (497)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON

Avec Dépendances

Petit Parc, Jardin, Communs, Caves

LE TOUT CLOS DE MURS

Situé à Distré, sur la route.

Clos de Vigne, contenant environ 44 ares ;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

La GRANDE PRAIRIE

DE

L'ILE PONNEAU

Près la gare de Saumur.

S'adresser, avant le 20 juin, audit M^e GAUTIER, notaire. (495)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente aux enchères

DE

MARCHANDISES NEUVES

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 29 mai 1889.

Le JEUDI 6 JUIN 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Galettes de cheminée, belles lampes modérateur et à huile minérale, suspensions, cafetières russes et à bascule, réchauds, balais, soufflets, chaudrons et chandeliers en cuivre, plats et soupières émaillés, lanternes de vestibule, chenets, rôtissoires, grils, baquets, pots en fer battu et autres marchandises.

Le MÊME JOUR, à 4 heures du soir, on vendra : un ameublement de salon en noyer garni en velours vert, bois de lits, tables, guéridons, bureau, fauteuils, une grande quantité de chaises, glaces, pendules, rideaux, baignoire, lessiveuses, objets de literie, cheminée en fonte, une pompe rotative système Broquet, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BON BILLARD provenant du cercle Saint-Hubert.

S'adresser à M. MATHELIE, gérant du Grand-Cercle, Saumur.

A CÉDER

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A VENDRE

150 STÈRES d'excellentes Souches de chêne.

S'adresser à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

Il a été perdu un CHIEN TERRIER, poil jaune, et répondant au nom de Bob. — S'adresser hôtel de Londres, Saumur. — Récompense. (503)

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes couturières pour dames. S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprentie.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la C^o concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Frères, Drs, Chens, Hernistes, rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

RESTAURANT GARNIER

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

OUVERTURE SAMEDI 8 JUIN

L'ALCAZAR D'ÉTÉ

Sous la direction de

M. MOLIVIER

1^{er} Comique des théâtres d'Angers et de Saumur

Avec le concours de nombreux Artistes des 1^{ers} Concerts de Paris.

Tous les jours, les dimanches et jours de fête, avec entrées payantes. Premières, 4 fr. 50 ; — deuxièmes, 4 fr. ; — troisièmes, 50 cent.

BRILLANT ORCHESTRE

TOUS LES SOIRS, DINERS-CONCERTS A 4 fr. 50.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.